



**COMMUNE DE BAINVILLE-SUR-MADON**  
**Convocation du conseil municipal**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle du conseil le 25 août 2025 à 20h00 à la mairie de Bainville-sur-Madon.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

A Bainville-sur-Madon, le 20 août 2025  
Le maire, Benoit SKLEPEK



**ORDRE DU JOUR**

Préambule

Arrêt du procès-verbal du précédent Conseil Municipal.

Démission d'un conseil municipal

**COMMANDE PUBLIQUE**

- Avenant Convention restauration scolaire SODEXO

**DOMAINE ET PATRIMOINE**

- **Droit de préemption**

1/ Droit de préemption urbain : vente de l'immeuble situé à Bainville-Sur-Madon 122 Rue Jacques Callot cadastré section AB, n°884, 909 et 911 pour 8 a 03 ca moyennant le prix principal de 465.000,00 euros dont 20.750,00 euros de biens mobiliers, payé comptant le jour de la signature de l'acte authentique suivant DIA enregistrée le 04 juillet 2025 sous le numéro 649 et adressée par Maître Eric TENETTE, notaire à VILLERS-LES-NANCY

2/ Droit de préemption urbain : vente de l'immeuble situé à Bainville-Sur-Madon 10 rue du Fort cadastré section AB, n°932 pour 4 a 37 ca moyennant le prix principal de 90.000,00 euros. Commission pour un montant de 9.000,00 euros à la charge de l'acquéreur. Payé comptant le jour de la signature de l'acte authentique suivant DIA enregistrée le 25 juillet 2025 sous le numéro 651 et adressée par Maître Benoit BODART, notaire à TOUL

3/ Droit de préemption urbain : vente de l'immeuble situé à Bainville-Sur-Madon Derrière l'Eglise (bas du cimetière) cadastré section AB, n°927, 361 et 443 pour 22 a 28 ca moyennant le prix principal de 117.000,00 euros, payé comptant le jour de la signature de l'acte authentique suivant DIA enregistrée le 1<sup>er</sup> août 2025 sous le numéro 652 et adressée par Maître François-Xavier PAQUIN, notaire à NANCY

- Reprise en terrain commun (cimetière Emplacement A, n° 12)

#### INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- Désignation des membres de la Commission d'appel d'offre (CAO)

#### FINANCES

- Demande de subvention appui aux territoires 54 – Fonds solidarité communes – Equipements 2025
- Tarif du service jeunesse

#### FONCTIONNEMENT DES SERVICES

- Règlement du service jeunesse
- Règlement de la salle des fêtes

#### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

##### Décisions prises par délégation

DIA : N° 646 préemption : NON EXERCICE/ DEC 2025-14

Droit de préemption urbain : vente de l'immeuble situé à Bainville-Sur-Madon lieudit LA VALOTTE cadastré section ZH, n° 72 moyennant le prix principal de 12.000,00 euros payé comptant le jour de la signature de l'acte authentique. Suivant DIA enregistrée le 17 juin 2025 sous le numéro 646 et adressée par Maître Arabelle ANTOINE-ODEM, notaire à Ludres.

DIA : N° 647 préemption : NON EXERCICE/ DEC 2025-15

Droit de préemption urbain : vente de l'immeuble situé à Bainville-Sur-Madon 188 Rue Jacques Callot cadastré section AB, n° 3 moyennant le prix principal de 365.000,00 euros payé comptant le jour de la signature de l'acte authentique. Suivant DIA enregistrée le 27 juin 2025 sous le numéro 647 et adressée par Maître Chafia TELILANI-ROLLAND, notaire à Saint-Max.

DIA : N° 648 préemption : NON EXERCICE / DEC 2025-16

Droit de préemption urbain : vente de l'immeuble situé à Bainville-Sur-Madon 136 Rue Jacques Callot cadastré section AB n°476 et 477 moyennant le prix principal de 257.000,00 euros payé comptant le jour de la signature de l'acte authentique. Suivant DIA enregistrée le 27 juin 2025 sous le numéro 648 et adressée par Maître Chafia TELILANI-ROLLAND, notaire à Saint-Max.

DIA : N° 650 préemption : NON EXERCICE / DEC 2025-18

Droit de préemption urbain : vente de l'immeuble situé à Bainville-Sur-Madon 182 Rue Jacques Callot cadastré section AB n°406 moyennant le prix principal de 190.000,00 euros payé comptant le jour de la signature de l'acte authentique, commission pour un montant de 10.000,00 euros à la charge de l'acquéreur. Suivant DIA enregistrée le 15 juillet 2025 sous le numéro 650 et adressée par Maître Benoît BODART, notaire à Toul.

DIA : N° 653 préemption : NON EXERCICE / DEC 2025-25

Droit de préemption urbain : vente de l'immeuble situé à Bainville-Sur-Madon LA CORVEE cadastré section AB n°744 moyennant le prix principal de 7.500,00 euros payé comptant le jour de la signature de l'acte authentique. Suivant DIA enregistrée le 05 août 2025 sous le numéro 653 et adressée par Maître Benoît BODART, notaire à Toul.

DIA : N° 654 préemption : NON EXERCICE / DEC 2025-28

Droit de préemption urbain : vente de l'immeuble situé à Bainville-Sur-Madon 190 rue Jacques Callot cadastré section AB n°2 moyennant le prix principal de 141.000,00 euros payé comptant le jour de la signature de l'acte authentique. Commission pour un montant de 9.000,00 euros à la charge de l'acquéreur. Suivant DIA enregistrée le 12 août 2025 sous le numéro 654 et adressée par Maître Delphine BONTEMS, notaire à Laxou.

Décisions portant renouvellement de concessions funéraires

DEC\_2025\_19 renouvellement concession FONTAINE- SIMETTE Emplacement D, n° 9 pour 30 ans

DEC\_2025\_20 renouvellement concession FRANTZ - DIDION Emplacement D, n° 6 pour 30 ans

Décisions relatives à la reprise de concessions funéraires échues

DEC\_2025\_17 portant reprise de concession échue CREPEY Emplacement A, n° 51 (échue depuis 2022)

DEC\_2025\_21 portant reprise de concession échue GUILLERME Emplacement A, n° 13 (échue depuis 2011)

DEC\_2025\_22 portant reprise de concession échue GEORGES Emplacement B, n° 23 (échue depuis 2003)

DEC\_2025\_23 portant reprise de concession échue DROUARD - PETEY Emplacement C, n° 41 (échue depuis 1991)

DEC\_2025\_24 portant reprise de concession échue CONRARD Emplacement C, n° 45 (échue depuis 1995)

DEC\_2025\_26 portant reprise de concession échue CHABRAND - KOENIG Emplacement C, n° 51 (échue depuis 1996)

DEC\_2025\_27 portant reprise de concession échue FONTAINE Emplacement D, n° 8 (échue depuis 2020)